



A0500-Direction de la communication et des affaires générales-

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2022.121

Séance du 3 février 2022

"Trail du Josas" et "Course royale", édition 2022.

Octroi de subventions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'organisation des événements sportifs de Jouy-en-Josas et de Fontenay-le-Fleury.

Date de la convocation : 27 janvier 2022

Date d'affichage : 4 février 2022

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 17

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Olivier LEBRUN.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu la délibération n°2009-09-01, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 septembre 2009, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs, prévoyant notamment la promotion des initiatives et événements à caractère sportif ;
- Vu les précédentes délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc portant sur l'octroi de subventions de la communauté d'agglomération pour l'organisation des événements sportifs « Trail du Josas » de Jouy-en-Josas et « Course royale » de Fontenay-le-Fleury ;
- Vu le courrier de la ville de Jouy-en-Josas du 16 décembre 2021 sollicitant une aide financière de Versailles Grand Parc pour l'organisation de la 12^{ème} édition du « Trail du Josas » ;
- Vu le courrier de la ville de Fontenay-le-Fleury du 10 janvier 2022 sollicitant une aide financière de Versailles Grand Parc pour l'organisation de la nouvelle édition de la « Course royale » ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours ;

Contexte

Dans le cadre de sa compétence « équipements culturels et sportifs », la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc participe à la promotion de certains événements sportifs locaux existants dont la thématique est en lien avec le développement des modes de circulations douces, autre grand projet de l'agglomération.

Ainsi, il est proposé, comme ce fut le cas ces onze dernières années, d'apporter le soutien de la communauté d'agglomération à deux courses sportives se déroulant sur le territoire intercommunal, au titre de l'année 2022.

- La première manifestation sportive est le « Trail du Josas » (11^{ème} édition) prévue dans les communes de la vallée de la Bièvre le dimanche 3 avril 2022. Quatre parcours sont proposés et s'adressent à tous les niveaux (12 km, 20 km, 35 km et 50km).

L'organisation de cet événement est coordonnée par la ville de Jouy-en-Josas.

- La seconde manifestation sportive est la « Course royale » qui se déroulera le dimanche 6 novembre 2022.

Ce parcours sportif traverse les communes de la Plaine de Versailles et emprunte l'allée royale, qui fait actuellement l'objet d'un projet de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération.

L'organisation de cet événement est coordonnée par la ville de Fontenay-le-Fleury.

Il est ainsi proposé au Bureau communautaire d'accorder deux subventions de 3 000 € à chacune des communes de Jouy-en-Josas et de Fontenay-le-Fleury, communes membres de Versailles Grand Parc, et à l'initiative de l'organisation de ces deux manifestations sportives.

En conséquence, cette décision est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'attribuer une aide financière d'un montant de 3000 € à la ville de Jouy-en-Josas pour l'organisation du Trail du Josas qui aura lieu le 3 avril 2022 ;
- 2) d'attribuer une aide financière d'un montant de 3000 € à la ville de Fontenay-le-Fleury pour l'organisation de la Course royale qui aura lieu le 6 novembre 2022.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .